

Image not found or type unknown



heritier par representation

Par **francoise28**, le **01/05/2013** à **17:50**

Bonjour,

Mon père est décédé en 1995. A cette époque, ma mère a choisi 1/4 en pleine propriété et 3/4 en usufruit (de l'actif de mon père). Nous (trois enfants) avons donc hérité chacun de 1/4 en nue propriété. Ma soeur (un des trois enfants) est décédée en 2009 et son mari a choisi 1/4 en pleine propriété et 3/4 en usufruit. Ma mère vient de décéder. Les enfants de ma soeur héritent de leur grand mère par représentation, mais qu'advient-il de l'usufruit dont ma soeur avait hérité de notre père ?

merci de votre éclairage

francoise28